

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA  
PROTECTION DES POPULATIONS**

Clermont-Ferrand, le 9 novembre 2018

**SERVICE INTERMINISTÉRIEL RÉGIONAL  
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES**

AFFAIRE SUIVIE PAR : C. DURIEUX / N. GARRIGUE  
TÉL. : 04 73 98 63 71 ou 72

**La Secrétaire Générale,  
Préfète du Puy-de-Dôme par intérim**

000966

à

**Mmes et MM. les MAIRES  
du Département du Puy-de-Dôme  
(en communication à Mme et MM.  
les Sous-Préfets d'Ambert, Issoire,  
Riom et Thiers)**

**OBJET : Campagne d'information sur la prévention des intoxications au monoxyde de carbone**

**P. J. : 1 affichette et 1 dépliant**

Cette année encore, le Ministère de l'Intérieur s'est associé à l'Agence Nationale de Santé Publique pour sensibiliser la population sur les intoxications au monoxyde de carbone et mener à bien cette campagne.

Plusieurs recommandations méritent d'être rappelées :

- tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc.
- ne pas utiliser les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer,
- ne pas utiliser les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement,
- installer les groupes électrogènes en dehors du logement : pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave,
- si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez que du bois (sans vernis et sans peinture),
- ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage,
- utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération,
- ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.),
- aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

Pendant toute la durée de cette campagne, vous pourrez commander auprès de l'agence Santé Publique France des brochures et des affiches sur leur plateforme de commande «self-service», après vous être créé un compte, à l'adresse internet suivante :

<https://selfservice.santepubliquefrance.fr/service/login/inicioAction.do>.

Vous êtes engagés, durant toute la période hivernale, à mettre en ligne ces informations sur les portails internet des réseaux sociaux de vos services, afin d'en assurer une diffusion la plus large possible.

Je vous remercie vivement de votre implication dans ce domaine.

**P/La PRÉFÈTE par intérim,  
Le DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL  
de la PROTECTION des POPULATIONS,**



**Gilles BRUNATI**